

**ROUTES NEUCHÂTELOISES 2020 – Objet 19.023**

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

C'est assez rare pour le rappeler, la loi sur les routes et voies publiques actuelle date de 1849. Bien qu'ayant été partiellement mise à jour depuis, il est aujourd'hui temps d'adopter une loi qui correspondent à la réalité de notre société. Nous remercions le DDTE pour le travail accompli ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de cette loi. Nous saluons également le projet de loi Boss 09.117 qui a permis de donner une impulsion favorable à l'élaboration de la présente loi.

De manière générale, cette loi convient au groupe PVS qui l'acceptera.

Le groupe PVS est satisfait d'avoir pu travailler avec les membres de la commission mobilité ainsi que le DDTE à l'élaboration de solutions consensuelles à certains des amendements proposés. Cela est notamment le cas d'une inclusion plus systématique des problématiques environnementales et de gestion du trafic. Il regrette en revanche la non-entrée en matière sur les amendements à l'article 56 portant sur l'éclairage public. Nous espérons que le présent débat aura une issue différente.

Quant au taux de la taxe perçue sur les véhicules à moteur fixé dans la LTVRB, qui a longuement été discuté, une solution satisfaisante de 3% a été décidée. Quant au report de 43 kilomètres aux communes, nous approuvons en majorité la proposition du Conseil d'État de distribuer le reste du Fonds pour les routes communales de 5.7 millions en l'accompagnant d'un crédit de 6 millions de francs, permettant la remise en état des tronçons concernés. Cependant, une partie du groupe PVS le regrette, estimant que la contrepartie financière n'est pas suffisante pour garantir leur entretien sur le long terme. Le prochain débat sur la péréquation et le traitement de la motion 19.124 sur les charges géotopographiques sera l'occasion de traiter ces questions.

Cela étant dit, de manière plus générale le groupe PVS souhaite rappeler que la situation actuelle de la mobilité n'est pas durable. En effet, alors qu'en suisse les transports représentent 32% des émissions de CO<sub>2</sub>, les voitures de tourisme émettent environ trois fois plus de CO<sub>2</sub> que tous les autres modes de transports réunis. Un véritable changement de paradigme doit avoir lieu afin d'entreprendre un transfert modal rapide et efficace. Certes le projet Mobilité 2030 et la ligne directe y donneront une impulsion favorable mais le groupe PVS espère que ces projets ne seront pas les seuls entrepris afin de provoquer un changement de notre mobilité cantonale.

Nous acceptons donc le projet de loi dans sa version amendée par la commission ainsi que le classement du projet de loi 09.117.